TERMES DE REFERENCE DU CONSULTANT pour la production d'un film documentaire

COOPI, dans le cadre de son projet « Assistance multisectorielle d'urgence intégrée santé, nutrition, protection, EHA pour les populations victimes des conflits dans les Provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et Sud-Kivu », financé par le ECHO, recrute pour le poste suivant :

CONSULTANT pour la production d'un film documentaire

- **Contexte & Justification**

Les conflits armés restent récurrents depuis plusieurs années dans presque tous les territoires de la province du Nord-Kivu et de l'Ituri entraînant des mouvements importants des populations avec comme conséquences les crises alimentaires, détérioration de l'état sanitaire et nutritionnel de la population surtout les enfants de moins de cinq ans, des violations des droits des hommes en générale et plus particulièrement des violences basées sur le genre.

Pour répondre à cette crise et COOPI et consortium avec ALIMA (lead du consortium) et JUSTICE PLU (Partenaire de mise en œuvre de COOPI, met en œuvre le projet : « *Assistance multisectorielle d'urgence intégrée santé, nutrition, protection, EHA pour les populations victimes des conflits dans les Provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et Sud-Kivu* " financé par le ECHO.

Le projet s'inscrit dans une réponse humanitaire en nutrition visant à répondre aux besoins urgents des populations affectées par les violences intercommunautaires persistantes et les déplacements récurrents dans le territoire de Djugu en Ituri et le territoire de Lubero au Nord-Kivu, en se concentrant sur les zones de santé de Mangala, Fataki et Nizi en Ituri et Lubero au Nord-Kivu. Il vise à contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité des populations déplacées, retournées et hôtes dans les aires de santé ciblées, à travers une réponse d'urgence intégrée en santé et nutrition intégrant des composantes WASH et protection. COOPI se focalise dans le secteur de la nutrition et de la protection qui est mis en œuvre en collaboration avec son partenaire JUSTICE PLUS.

Pour une capitalisation des résultats et de l'impact de projet il est nécessaire de collecter des données sur les bonnes pratiques, les résultats afin de monter un documentaire vidéo pour la communication et la promotion du plaidoyer portant sur les résultats du projet. Pour ce faire, il est nécessaire de s'appuyer sur le consultant ayant facilité la collecte des contenus audios/vidéos durant l'implémentation du projet afin de lui faire un bon montage d'un documentaire pour la communication sur les résultats du projet sous financement du ECHO.

II- OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

L'objectif général de la prestation est de produire une vidéo sous format reportage et une vidéo de capitalisation en français et en langue locale (Swahili) sur la mise en œuvre du projet. De façon spécifique, la prestation consistera à :

COOPI CROIT DANS UN MONDE MEILLEUR ET TRAVAILLE DANS CE BUT : L'ADRESSE E-MAIL : HTTPS://COOPI.ORG/HELP A POUR BUT DE RECEVOIR DES PLAINTES POUR FRAUDE, GASPILLAGE OU ABUS DANS LE CADRE DES OPERATIONS ET DES PROJETS MIS EN ŒUVRE PAR COOPI ; Y COMPRIS LA MAUVAISE GESTION OU VIOLATION DES LOIS, REGLES OU REGLEMENTS ETABLIS PAR LE PERSONNEL COOPI OU LES PARTICIPANTS AU PROGRAMME.COOPI GARANTIT LA CONFIDENTIALITE DE L'IDENTITE DES PERSONNES QUI DEPOSENT DES PLAINTES.

- Capturer, traiter et mettre en valeur les résultats des actions pour améliorer la connaissance de tous les acteurs du consortium dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Capturer, traiter et mettre en valeur, les leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Capturer, traiter et mettre en valeur les avis des bénéficiaires du projet ;
- Collecter et traiter les perceptions des acteurs sur la mise en œuvre du projet ;
- Mettre en avant les chiffres clés portant sur les bénéficiaires (jeunes, femmes, hommes) directs ;
- Capturer, traiter et mettre en valeur les recommandations des bénéficiaires ainsi que les différents partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet ;

III- FORMAT ET TYPE DE CONTENU

Il sera priorisé un plan paysage pour l'ensemble des prises de vues (terrestre et aérienne).
En termes de contenus, le protocole d'interview et les directives seront fournis par l'équipe COOPI au consultant.

Spécifications Sonores : Le contractant fournira une bande sonore pour la série de vidéos ainsi que la voix off. La qualité du son doit être conforme aux normes professionnelles habituelles des vidéos de COOPI.

Spécifications Vidéos : Le développement des vidéos comprend la production exécutive, la supervision du scénario, la planification et la supervision de la production, la post-production, le sous-titrage, les transcriptions, les animations de texte graphique, la conception sonore, le montage vidéo et le master de postproduction (correction des couleurs, niveaux audio et spécificités esthétiques) comme suit :

- Recueillir les séquences nécessaires à la bonne réalisation du matériel audiovisuel
- Recueillir les vidéos de paysage en plan d'ensemble
- Recueillir les vidéos de drone en plan globale
- Recueillir les vidéos d'interviews en plan rapproché avec des vues latérales et frontales
- Planification et supervision de la post-production
- Recherche et substitution de métrage
- Montage vidéo
- Modifications et adaptations de Motion Graphic
- Adaptation du design sonore pour le nouveau segment
- Correction et adaptation de la colorimétrie
- Exportation principale (au format 4K ou au minimum HD)
- Recueil des séquences nécessaires à la bonne réalisation du matériel audiovisuel
- Collaboration étroite avec les équipes techniques jusqu'à l'approbation du Directeur Pays en insérant des corrections mineures et comme indiqué par COOPI

COOPI CROIT DANS UN MONDE MEILLEUR ET TRAVAILLE DANS CE BUT : L'ADRESSE E-MAIL : HTTPS://COOPI.ORG/HELP A POUR BUT DE RECEVOIR DES PLAINTES POUR FRAUDE, GASPILLAGE OU ABUS DANS LE CADRE DES OPERATIONS ET DES PROJETS MIS EN ŒUVRE PAR COOPI ; Y COMPRIS LA MAUVAISE GESTION OU VIOLATION DES LOIS, REGLES OU REGLEMENTS ETABLIS PAR LE PERSONNEL COOPI OU LES PARTICIPANTS AU PROGRAMME. COOPI GARANTIT LA CONFIDENTIALITE DE L'IDENTITE DES PERSONNES QUI DEPOSENT DES PLAINTES.

Tournage & Montage

Idéalement les vidéos devront être tournées en format numérique 4K 16/9 avec un son stéréo et livrées en 4K ou en Full HD (1920x1080).

Le prestataire sera responsable du tournage et du montage. COOPI et le partenaire du consortium Justice Plus, qui ont une connaissance du terrain et des acteurs locaux, guideront le prestataire sur les lieux de tournage afin d'obtenir des contacts rapides avec les personnes ressources et de définir un tournage facile et intéressant. Une liste de propositions de sites de tournage, non exhaustive, sera mise à disposition dans le planning des tournages. Le tournage comprendra des scènes incluant les initiatives caractérisées par le projet dans chacun des zones d'intervention, mettra en valeur les porteurs d'initiatives et inclura les partenaires du projet (autorités locales, membres du consortium et bailleur de fonds).

IV- METHODOLOGIE & LIVRABLES

Une fois sélectionnés, le consultant devra collaborer avec l'équipe de COOPI à la revue des livrables suivants :

- Un calendrier de travail détaillé en fonction des contraintes techniques ;
- Un script détaillé incluant les textes à utiliser pendant les vidéos et fournir des conseils pour la production de la vidéo, inclure les différentes étapes à suivre pour la production de la vidéo (par exemple, filmer une personne, une image, une animation, inclure les ressources utilisées pour la production du contenu). Le contenu produit doit être attrayant, culturellement approprié et éducatif.
- Un planning de tournage potentiel et final avec localisation des sites et noms et contacts des personnes rencontrées.
-

De manière générique, la méthodologie devra intégrer :

- **Une phase de préparation de la mission d'étude consultation qui portera sur :**
  Une réunion de cadrage méthodologique de la consultation ainsi que des échanges entre l'équipe COOPI et le consultant firme de garantir la compréhension et le respect des termes de référence de la consultation seront à planifier.
- **Une phase de tournage qui devra inclure :**
  - Des interactions avec l'équipe terrain, la coordination nationale et le département communication du siège ;
  - L'intégration des différents types de contenus listés plus haut ;
- **Une phase de livraison du produit final qui devra s'effectuer en deux temps :**
  - La remise de la version finale de la vidéo ainsi que des rushs en respectant les recommandations techniques listées plus haut ;
- **Contenue Visuel :**
  Les images de terrain et des bénéficiaires devront constituer au minimum les deux tiers (2/3) du contenu visuel du film. Les prises de vue devront couvrir :
  - Interviews des bénéficiaires (autorités locales, leaders communautaires, des groupes spécifiques tels ls accompagnantes des enfants pris en charge en UNTA et UNTI, les femmes, les comités de protection).
  - Prise de vue des réalisations du projet dans les zones d'intervention (PEC UNTA, UNTI, point d écoute psychologique, comités locaux de protection et nutrition pour l'engagement communautaire, supervision avec les parties

COOPI CROIT DANS UN MONDE MEILLEUR ET TRAVAILLE DANS CE BUT : L'ADRESSE E-MAIL : HTTPS://COOPI.ORG/HELP A POUR BUT DE RECEVOIR DES PLAINTES POUR FRAUDE, GASPILLAGE OU ABUS DANS LE CADRE DES OPERATIONS ET DES PROJETS MIS EN ŒUVRE PAR COOPI ; Y COMPRIS LA MAUVAISE GESTION OU VIOLATION DES LOIS, REGLES OU REGLEMENTS ETABLIS PAR LE PERSONNEL COOPI OU LES PARTICIPANTS AU PROGRAMME. COOPI GARANTIT LA CONFIDENTIALITE DE L'IDENTITE DES PERSONNES QUI DEPOSENT DES PLAINTES.

prenantes DPS/PRONANUT et DIVIGENRE et espace de prise en charge réhabilitées, etc…).

- Enregistrement de narration ; Insertion d'éléments pour illustration des interviews ; Insertion de données et de graphiques ; A livrer sur vidéogramme en swahili en deux versions, une version non sous-titrée et une sous-titrée en Français ; Voix off féminine/masculine

COOPI pourra au besoin mettre à disposition des images d'archives liées aux activités du projet pour compléter les prises de vue terrain.

- **Zones géographiques couvertes**

Le film couvrira les zones d'intervention du projet dans les provinces du Nord-Kivu et Ituri avec des tournages prévus notamment à :

- Province de Ituri (Territoire de Djugu) : ZS de Mangala (AS de Masikini, AS de DZ'NA) ; ZS de Fataki (AS de Jina et AS de Djugu) ; ZS de Nizi (AS de Djanga et AS de Kambe).
- Province du Nord-Kivu (Territoire de Lubero) : ZS de Lubero (AS de Mulo et AS de Kaviseghe)

Le choix final des sites et des profils à filmer sera réalisé conjointement entre le prestataire et l'équipe COOPI lors de la réunion de cadrage.

LIVRABLES : le consultant devrait mettre à la disposition de COOPI :

1. Copie MASTER de la vidéo en haute résolution sans sous-titres.
2. Copie de la vidéo en haute résolution avec sous-titres incrustés en français.
3. Fichier séparé de sous-titres avec timecode au format .SRT (en français et en anglais).
4. Fichiers des pistes musicales utilisées accompagnés des justificatifs d'achat des licences d'exploitation commerciale.
5. 3 à 5 capsules vidéo pour les réseaux sociaux (60 à 90 secondes) axées sur des récits d'intérêt humain (human interest stories).

V- CALENDRIER ET BUDGET

Calendrier	**Date**
Date limite de la réponse à l'offre	**15 décembre 2026 à 17h GMT**
Notification de l'attribution	06 janvier 2026
Date indicative de début de la consultation – réunion de démarrage	11 janvier 2027

L'offre budgétaire proposée doit inclure tous les frais directs ou associés à la bonne exécution de cette consultation mais également une consultation portant sur la production d'une vidéo dans le même format.

VI- COMPETENCES ET QUALIFICATIONS DES CONSULTANTS

Le consultant devra répondre aux critères suivants :

- **Critères requis (95%)**
  - Bonne connaissance des provinces du Nord Kivu et Ituri (15%)
  - Au moins 5 ans d'expérience professionnelle en vidéographie (25%)

COOPI CROIT DANS UN MONDE MEILLEUR ET TRAVAILLE DANS CE BUT : L'ADRESSE E-MAIL : HTTPS://COOPI.ORG/HELP A POUR BUT DE RECEVOIR DES PLAINTES POUR FRAUDE, GASPILLAGE OU ABUS DANS LE CADRE DES OPERATIONS ET DES PROJETS MIS EN ŒUVRE PAR COOPI ; Y COMPRIS LA MAUVAISE GESTION OU VIOLATION DES LOIS, REGLES OU REGLEMENTS ETABLIS PAR LE PERSONNEL COOPI OU LES PARTICIPANTS AU PROGRAMME. COOPI GARANTIT LA CONFIDENTIALITE DE L'IDENTITE DES PERSONNES QUI DEPOSENT DES PLAINTES.

- Au moins 2 ans d'expérience dans la prise de vue aérienne (10%)
- Avoir des compétences en montage vidéo avec Adobe Première Pro, excellentes capacités de tournage, de montage et de production audiovisuelle (résolution professionnelle HD ou 4K) (25%)
- Avoir une expérience en enregistrement de voix off (5%)
- Avoir déjà travaillé avec au moins une organisation internationale œuvrant dans l'humanitaire (10%)
- Des compétences avérées dans la méthodologie d'étude basée sur les approches orientées changement et de bonnes capacités d'analyse, de synthèse et rédactionnelle (5%)

- **Critère souhaité/désiré (5%)**

  - Une connaissance de la charte graphique COOPI serait un atout. (5%)
  - La maîtrise du français (langue de travail principale) et la connaissance des langues locales (Swahili, Kilendu, Kihema) est un atout majeur.

VII- CODE DE CONDUITE

Le consultant doit être conforme à l'éthique, aux principes, le code de conduite et les politiques de protection et de sauvegarde COOPI et des bailleurs.

Considérations éthiques et de protection

La réalisation du film documentaire implique le recueil de témoignages de personnes survivantes de conflits armés, souvent victimes de VBG. Le prestataire devra à ce titre respecter scrupuleusement les principes suivants :

- Obtenir le consentement libre et éclairé de toutes les personnes filmées ou interviewées, notamment par la signature d'un formulaire de consentement fourni par COOPI ;
- Garantir la confidentialité et la sécurité des personnes interviewées, en particulier celles dont la situation pourrait les exposer à des risques ;
- Adopter une approche sensible au genre et centrée sur la dignité des survivants, évitant toute mise en scène susceptible de stigmatiser ou de réduire leur identité à leur statut de victime ;
- Respecter le principe « Ne pas nuire » (Do No Harm) dans toutes les interactions avec les bénéficiaires et communautés ;
- Lire, comprendre et signer le Code de conduite et la Politique de protection de COOPI avant le début de la mission.

Le film documentaire est la propriété de COOPI, qui dispose de tous les droits d'utilisation, de diffusion et d'édition. Les droits d'auteur liés au travail de production reviennent au prestataire pour le seul usage interne de son portfolio. Les deux parties conviennent de la confidentialité de l'ensemble des informations échangées dans le cadre de cette mission.

Modalités d'exécution et logistique

Le prestataire travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de COOPI tout au long de la mission. Une réunion de cadrage préalable permettra d'harmoniser la compréhension des TDR de la mission et de valider la méthodologie proposée.
COOPI facilitera le processus en mettant à disposition :

- Les documents de projet pertinents (rapports, données de résultats, photos d'archives);
- Les contacts des partenaires locaux, bénéficiaires et personnes ressources ;

COOPI CROIT DANS UN MONDE MEILLEUR ET TRAVAILLE DANS CE BUT : L'ADRESSE E-MAIL : HTTPS://COOPI.ORG/HELP A POUR BUT DE RECEVOIR DES PLAINTES POUR FRAUDE, GASPILLAGE OU ABUS DANS LE CADRE DES OPERATIONS ET DES PROJETS MIS EN ŒUVRE PAR COOPI ; Y COMPRIS LA MAUVAISE GESTION OU VIOLATION DES LOIS, REGLES OU REGLEMENTS ETABLIS PAR LE PERSONNEL COOPI OU LES PARTICIPANTS AU PROGRAMME. COOPI GARANTIT LA CONFIDENTIALITE DE L'IDENTITE DES PERSONNES QUI DEPOSENT DES PLAINTES.

- Les logos, chartes graphiques et lignes directrices visuelles de COOPI ;
- Un appui logistique sur le terrain (coordination avec les équipes locales).

Le prestataire sera responsable de sa propre logistique de tournage (équipement, transport, hébergement, consommables). Il sera également responsable de l'administration de tous les outils de production et de la gestion des données collectées.

VIII- PROCEDURE DE CANDIDATURE

Les candidats (consultants individuels) intéressés par cette mission sont invités à soumettre un dossier complet comprenant :

- Une lettre de motivation exposant la compréhension de la mission et l'approche méthodologique proposée ;
- Un CV détaillé du ou des réalisateurs responsables de la mission ;
- Des références de films documentaires similaires réalisés (liens ou fichiers) ;
- Une proposition technique incluant le storyboard prévisionnel, le calendrier et la répartition des tâches ;
- Une proposition financière détaillée (honoraires, frais de déplacement, équipements, post-production) ;
- Tout autre document attestant des compétences et de l'expérience pertinente.

IX- SOUMISSION DES OFFRES FINANCIERES ET TECHNIQUES

Les consultant intéressé(e)s peuvent soumettre leurs offres techniques et financières accompagnées et quelques références de l'expérience recherchée et mettant en évidence les compétences et l'expertise pertinentes, L'ensemble du dossier devra être envoyé par courriel au plus tard le 15 décembre 2026 à 17 heures, heure de Bunia/Ituri, dernier jour de la soumission à l'adresse suivante : cp.ituri@coopi.org. Avec la mention dans l'objet « CONSULTANCE pour la production d'un film documentaire »

Fait à Kinshasa, le 26 novembre 2026

Daouda M'BODJ
Chef de Mission COOPI -RDC

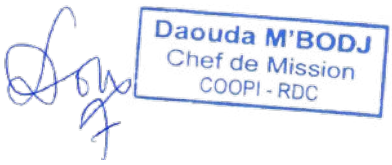

COOPI CROIT DANS UN MONDE MEILLEUR ET TRAVAILLE DANS CE BUT : L'ADRESSE E-MAIL : HTTPS://COOPI.ORG/HELP A POUR BUT DE RECEVOIR DES PLAINTES POUR FRAUDE, GASPILLAGE OU ABUS DANS LE CADRE DES OPERATIONS ET DES PROJETS MIS EN ŒUVRE PAR COOPI ; Y COMPRIS LA MAUVAISE GESTION OU VIOLATION DES LOIS, REGLES OU REGLEMENTS ETABLIS PAR LE PERSONNEL COOPI OU LES PARTICIPANTS AU PROGRAMME. COOPI GARANTIT LA CONFIDENTIALITE DE L'IDENTITE DES PERSONNES QUI DEPOSENT DES PLAINTES.